



FORMULAIRE DE CANDIDATURE CONTINGENT HBM / HLM / HM DU PROPRIETAIRE

LOGEMENT PROPOSE (Rubriques à compléter exclusivement par le propriétaire)

N° fédéral du logement (EWID) : Locataire précédent :
Rue : Code postal :
Etage : Nombre de pièces : Loyer annuel net : Date d'entrée :
Coopérative d'habitation : oui non Montant des parts sociales :

PERSONNES MAJEURES ET MINEURES APPELEES A OCCUPER LE LOGEMENT

Dans le cas de parents séparés ou divorcés, seul celui qui est au bénéfice d'une décision judiciaire ou d'une convention sous seing privé lui accordant la garde et la domiciliation des enfants peut les inscrire dans cette rubrique. Pour les enfants à naître, merci de joindre une attestation médicale précisant le terme prévu.

1. Futur occupant n° 1 (Signataire du bail oui non | Date arrivée à Genève | Coopérateur oui non)

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : Etat civil : N° AVS13 :

Adresse actuelle : Téléphone :

2. Futur occupant n° 2 (Signataire du bail oui non | Date arrivée à Genève | Coopérateur oui non)

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : Etat civil : N° AVS13 :

Adresse actuelle : Téléphone :

3. Futur occupant n° 3 (Signataire du bail oui non | Date arrivée à Genève | Coopérateur oui non)

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : Etat civil : N° AVS13 :

Adresse actuelle : Téléphone :

4. Futur occupant n° 4 (Signataire du bail oui non | Date arrivée à Genève | Coopérateur oui non)

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : Etat civil : N° AVS13 :

Adresse actuelle : Téléphone :

5. Futur occupant n° 5 (Signataire du bail oui non | Date arrivée à Genève | Coopérateur oui non)

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : Etat civil : N° AVS13 :

Adresse actuelle : Téléphone :

DECLARATION DE REVENU POUR CHACUNE DES PERSONNES MAJEURES

Veillez indiquer, **pour chacune des personnes majeures** appelées à occuper le logement proposé les sources de revenu respectives en cochant la case correspondante.

TYPES DE REVENU		PERSONNES OCCUPANT LE LOGEMENT				
		N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5
1)	Activité salariale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• Nombre d'employeurs
	• 13 ^{ème} salaire / bonus / prime / etc. Montant global	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• Taux d'activité global (en %)
2)	Activité indépendante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3)	Chômage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• Gain intermédiaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4)	Perte de gain (indemnités journalières)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5)	Rentes					
	• Rente AVS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• Rente AI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• Rente 2 ^{ème} pilier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• Rente de veuf-ve et/ou d'orphelin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• Rente d'impotent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Autres rentes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6)	Apprentissage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7)	Allocations familiales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8)	Aide financière parentale ou de tiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9)	Pension alimentaire totalement perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Pension partiellement ou pas perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10)	Subside d'assurance-maladie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11)	Avance SCARPA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12)	Bourse d'études	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13)	Prestations complémentaires SPC					
	• AVS / AI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• PC Famille ou assistance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14)	Hospice général / RMCAS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15)	Etudiant sans revenu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16)	Autre(s) source(s) de revenu					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LOGEMENTS HM EXCLUSIVEMENT- REFERENCES BANCAIRES OU POSTALES

Nom : Prénom(s) :

Nom de la banque :

IBAN N°

Attention : Remettre impérativement la copie de la carte bancaire ou postale.

Afin d'éviter tout problème dans le versement de l'éventuelle subvention personnalisée, il est impératif que les nom et prénom mentionnés sur votre carte bancaire ou postale soient identiques à ceux déclarés auprès de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

PROCEDURE

Le logement visé par la présente demande est un objet pour lequel le choix du locataire appartient au propriétaire de l'immeuble. Toutefois, la conclusion du bail est soumise impérativement à l'approbation préalable de l'Etat de Genève, soit pour lui l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), en charge de l'application de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977, régissant les immeubles sous régime HBM, HLM ou HM. Il appartient ainsi au propriétaire des lieux, respectivement son mandataire, de remettre le dossier retenu au service compétent pour examen. L'analyse de l'OCLPF porte sur les conditions liées tant à la durée de séjour à Genève qu'aux taux d'effort, taux d'occupation, montant de fortune imposable maximum et à l'assujettissement à l'impôt sur le revenu à Genève. Il en va de même de toute modification ultérieure du bail.

AUTORISATIONS

Toutes les personnes majeures signataires de la présente demande autorisent l'administration fiscale à communiquer en tout temps à l'OCLPF les éléments de revenu et de fortune tels qu'ils ressortent de leur dossier fiscal respectif.

En outre, elles autorisent également l'OCLPF à requérir auprès de toute institution et autorité délivrant des prestations sociales les renseignements utiles à l'établissement des éléments liés à la détermination des revenus ainsi que des taux d'effort et d'occupation nécessaires à la mise en œuvre de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977 et de son règlement d'exécution, du 24 août 1992.

De même, elles autorisent l'OCLPF à requérir auprès de leur bailleur actuel et celui à venir les renseignements utiles à l'établissement des éléments nécessaires à l'octroi et au contrôle des conditions d'occupation du logement sollicité par la présente.

ENGAGEMENTS

Par leur signature, toutes les personnes majeures certifient que la présente demande est sincère, complète et conforme à la vérité. Par ailleurs, elles s'engagent à ne pas exercer d'activité professionnelle dans le logement visé sous page 1, ni être titulaires d'un autre bail pour un logement situé dans le canton de Genève autre que leur domicile tel qu'annoncé ce jour à l'Office cantonal de la population et des migrations. Enfin, elles ne manqueront pas d'aviser, spontanément et sans délai, l'OCLPF de toutes modifications de revenu ainsi que tout changement dans la composition du groupe de personnes appelées à occuper le logement. Il en va de même en cours de bail.

SIGNATURE DE L'ENSEMBLE DES PERSONNES MAJEURES

Personne n° 1 : Nom et Prénom(s) : Signature :

Personne n° 2 : Nom et Prénom(s) : Signature :

Personne n° 3 : Nom et Prénom(s) : Signature :

Personne n° 4 : Nom et Prénom(s) : Signature :

Personne n° 5 : Nom et Prénom(s) : Signature :

Genève, le :

ANNEXE - DOCUMENTS A REMETTRE IMPERATIVEMENT

Afin de nous permettre de déterminer la situation personnelle et financière de *chacune des personnes mentionnées dans votre demande*, veuillez nous transmettre une photocopie des documents portant sur les objets suivants :

1. PIECES LIEES A L'IDENTITE DES PERSONNES APPELEES A OCCUPER LE LOGEMENT :

- Pièce d'identité, permis de séjour (recto-verso), permis d'établissement ou attestation de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) mentionnant la date d'arrivée à Genève ou de l'attestation de regroupement familial.
- Eventuelle attestation de grossesse mentionnant le terme prévu.
- Eventuel jugement ou, à défaut, copie de la convention signée par les deux parties, fixant le domicile légal de l'enfant et le taux de garde

2. PIECES LIEES AUX REVENUS (selon les cases cochées en page 2) :

• <u>Activité salariale</u>	:	• Trois dernières fiches de salaire au minimum, éventuellement celles mentionnant les gratifications, bonus ou 13e salaire • Certificat(s) de salaire annuel de l'année précédente ou, à défaut, contrat(s) de travail • Copie des éventuelles attestations de cessation d'activité (pour l'année précédente ou celle en cours)
• <u>Activité indépendante</u>	:	• Dernier bilan et compte d'exploitation datés et signés
• <u>Chômage</u>	:	• Trois derniers décomptes de chômage ou attestation mentionnant le montant de l'indemnité journalière
• <u>Perte de gain (indemnités journalières)</u>	:	• Dernière décision rendue avec mention du montant
• <u>Rentes</u>	:	• Dernière décision rendue avec mention du montant Dernier relevé bancaire ou postal attestant du montant versé
• <u>Apprentissage</u>	:	• Contrat d'apprentissage et les trois dernières fiches de salaire
• <u>Allocations familiales</u>	:	• Dernière décision rendue avec mention du montant
• <u>Aide(s) financière(s) de tiers</u>	:	• Attestation signée par le tiers avec le montant de l'aide
• <u>Pension alimentaire</u>	:	• Acte judiciaire accordant la pension alimentaire ou, à défaut, copie de la convention signée par les deux parties • Justificatif du dernier paiement
• <u>Prestations complémentaires SPC</u>	:	• Dernière décision complète (recto-verso) • Dernier relevé bancaire ou postal attestant du montant versé
• <u>Hospice général</u>	:	• Trois derniers décomptes de virement
• <u>Etudiant sans revenu</u>	:	• Attestation d'études
• <u>Autre(s) revenu(s)</u>	:	• Tout justificatif y relatif avec mention du montant

3. PIECES LIEES A LA SITUATION FISCALE DES PERSONNES APPELEES A OCCUPER LE LOGEMENT:

- Dernier avis de taxation des impôts cantonaux et communaux ou attestation quittance d'impôt à la source.

IMPORTANT

Aucune pièce justificative n'est à remettre pour les prestations délivrées par le Service de l'assurance-maladie (SAM), le Service cantonal d'avance et recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) et le Service des bourses et prêts d'études (SBPE), dès lors que la loi sur le revenu déterminant unifié, du 19 mai 2005 (LRDU), autorise une communication directe entre les autorités compétentes.